



C o m m u n e d e B E R T R A N G E

AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le n° 3A/2025/2695/168 du 16 octobre 2025 du Ministre du Travail, à savoir

la société TSG STEINEBACHs.à.r.l., au nom et pour le compte de la société JOHANNNS ET CIE s.à.r.l., a été autorisée à installer et à exploiter un dépôt de bouteilles de gaz propane et butane d'une capacité géométrique totale de 1.200 litres à Bertrange, 28 rue de l'Industrie.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 22 octobre 2025

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 22 octobre 2025

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire